

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 16 mai 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE198009002**

**Accorder un contrat de construction à St-Denis
Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de
restauration de la maçonnerie et divers travaux
connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-
D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96\$,
taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) -
Trois (3) soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198009002

Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96\$, taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) - Trois (3) soumissionnaires.

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1^{er} mai 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que l'exécution de ce contrat se fera en quelque huit phases. Ils auraient cependant souhaité retrouver plus de détails sur le phasage des travaux dans le sommaire décisionnel. Ils ont aussi constaté que le phasage des travaux visait à faire en sorte de ne pas fermer le Château Dufresne pendant l'exécution du contrat.

Si cette volonté de ne pas fermer le Château Dufresne durant les travaux a été perçue comme défendable, elle a tout de même soulevé un certain questionnement chez les membres de la Commission. Ne serait-il pas plus efficace, moins long et moins coûteux de fermer cette institution le temps de réaliser les nécessaires travaux de restauration?

Des institutions à caractère muséal de la Ville, comme le Biodôme et l'Insectarium ont fermé ou fermeront temporairement leurs portes pour procéder à une modernisation de leurs installations. Il en va de même pour d'autres équipements d'importance comme l'Auditorium de Verdun et l'hôtel de ville.

Enfin, d'un point de vue plus anecdotique, les membres se sont demandé s'il était vraiment essentiel de procéder à la restauration des sauts de loup tel que l'on les retrouvait à l'origine de ce bâtiment.

Si, pour les membres, la conformité du processus d'octroi du contrat dans ce dossier ne fait pas de doute, l'administration devra cependant suivre de très près ce chantier dans le but d'éviter de possibles dérapages qui pourraient mener à une croissance non souhaitable des coûts.

Cela dit, les membres ont convenu que l'objectif de préserver et de mettre en valeur le Château Dufresne était incontestable.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE198009002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.